

SEANCE DU 29 AOUT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le vingt-trois août 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gilles JONDET, Maire.

Membres présents :

Mme Françoise BAJARD, M. Joël MORNAY, Mme Valérie FIGUET, M. Stéphane DROUOT, Adjoints.
M. Thierry POTHIER, Conseiller municipal délégué (arrivé à 19h50, a voté à partir de la délibération n°202408903).

M. Mathieu CONSTANT, Mmes Marie-Agnès DESBROSSES, Sylvie GUERIN, Gaëlle LERAUD, Christiane ROGIC, MM. Alexandre SERIO, Thierry SOLIMEO.

Membres absents excusés :

| | |
|----------------------|--|
| M. Thibaut CHOUGNY | pouvoir donné à Mme Gaëlle LERAUD |
| Mme Nathalie DEVIDAL | pouvoir donné à Mme Christiane ROGIC |
| M. Philippe GAGET | pouvoir donné à Mme Marie-Agnès DESBROSSES |
| M. Alain MICHON | pouvoir donné à Mme Valérie FIGUET |
| Mme Fabienne PELLAT | pouvoir donné à Mme Françoise BAJARD |
| Mme Lucie DE CASTRO | excusée |

Marie-Agnès DESBROSSES a été élue, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024. Monsieur le Maire précise que la réunion programmée le 11 juillet dernier n'a pas été maintenue au regard d'un caractère non urgent des dossiers à traiter.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour de la présente réunion en procédant à l'ajout de deux points :

- La décision modificative n°1 – budget 2024 ;
- L'aménagement paysager de l'esplanade de la mairie.

Le Conseil Municipal accepte ces modifications de l'ordre du jour.

Ce point évoqué, le Conseil Municipal délibère sur les affaires communales suivantes, à l'unanimité des membres présents.

OBJET : ZAC DU CENTRE-BOURG : APPROBATION DU CRAC 2023 (COMPTE-RENDU ANNUEL AU CONCEDANT) 202408902

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article 17 du Contrat de Concession d'Aménagement pour la réalisation de la ZAC du CENTRE-BOURG conclu avec la SEMA MACONNAIS-VAL DE SAÔNE-BOURGOGNE DU SUD le 24 mars 2010, le concessionnaire doit présenter chaque année au concédant pour examen et approbation un CRAC (Compte-Rendu Annuel au Concédant) comportant en annexe :

- 1°) le « bilan » prévisionnel global actualisé ;
- 2°) le plan global de trésorerie actualisé de l'opération ;
- 3°) un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé ;
- 4°) une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir ;
- 5°) le cas échéant, le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances ;
- 6°) le cas échéant, le compte-rendu d'utilisation des subventions versées par les autres personnes publiques, de l'échéancier de ces subventions et de leur encaissement effectif.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Florent FARGEOT, Responsable d'opérations à la SEMA MACONNAIS-VAL DE SAONE-BOURGOGNE DU SUD, qui expose en détail le rapport annuel 2023 au Conseil Municipal. Les principaux éléments de l'année 2023 sont :

- **Acquisition :** En 2022, la collectivité a demandé à la SEMA d'acquérir (dans le cadre du traité de concession) une parcelle de 1000 m² environ jouxtant la parcelle AB76, acquise en 2019, et jouxtant le périmètre de ZAC. L'acquisition a eu lieu le 20/09/2023 pour un prix de 140 000 € frais inclus. Le financement de cette opération est assuré par une participation complémentaire de la commune de 70 000 € en 2023 et en 2024.
- **Travaux :** Achèvement des travaux de viabilisation du quartier Sud-Est (tranche 2 / phase primaire de viabilisation). Au 31 décembre 2023, réalisation d'environ 4 232 K€ HT de travaux, dont 182 K€ HT sur 2023.
- **Cessions :** commercialisation de 3 lots libres pour un montant de 251 355 € TTC. La vente d'un lot destiné à recevoir environ 20 logements collectifs a été signée avec le promoteur IMTERVAL en septembre 2023 pour un montant de 498 K€ TTC. La livraison est prévue en fin d'année 2024.

Les cessions restant à réaliser seront concrétisées par la SEMA en fonction de l'avancement de l'opération et des demandes à venir. Après un ralentissement des ventes jusqu'à l'été 2024, une reprise se dessine sur les lots libres avec plusieurs prises de contacts. Le quartier, attractif, suscite un intérêt de potentiels acheteurs mais les délais de décision sont sensiblement allongés du fait des taux d'intérêt et des coûts de construction. Le prix de vente observé se situe à 170 €/m².

- **Participations de la commune :**

Au 31/12/2023, la SEMA a encaissé une participation cumulée de la commune de Sancé de 2 470 K€ (dont 450 K€ d'avances transformées en participation en 2019, 2020 et 2021). Pour rappel, le parc du château (245 K€) est inclus. La commune a prévu une participation de 80 K€ au titre du budget 2024, hors participation complémentaire pour l'acquisition du terrain précité (70 K€ en 2024).

Le solde de la participation financière prévisionnelle issue du bilan révisé au 31 décembre 2023, correspondant à 120 K€, sera appelé en 2025.

L'équilibre financier de l'opération, notamment garanti par les cessions et les produits des loyers (micro-crèche et maison d'habitation), est maintenu sur 2023.

Monsieur le Maire remercie M. Florent FARGEOT pour l'ensemble des éléments apportés et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption du CRAC 2023, transmis par mail en amont de la séance et mis à disposition sur l'extranet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ❖ APPROUVE le CRAC 2023 du concessionnaire, la SEMA MACONNAIS-VAL DE SAONE-BOURGOGNE DU SUD chargée de l'aménagement de la ZAC du CENTRE BOURG.

Monsieur le Maire aborde le devenir des acquisitions foncières réalisées ces dernières années, restant à financer ou en cours de financement par la commune :

- Maison rue du Bourg : 200 K€, financée par emprunt de la SEMA et louée en bail d'habitation 3/6/9,
- Terrain rue du Bourg : modalités de financement précité (140 K€). A noter que cette acquisition induit une nouvelle charge d'entretien pour la commune.

Monsieur le Maire souhaite engager une discussion sur le devenir de ce tènement composé d'une maison et d'un terrain de 2 400 m² en centre bourg, au regard des éléments suivants :

- délai de maturation d'environ 2 ans avant l'élaboration d'un projet global sur la surface ;
- approche des fonctionnalités : possibilité de dynamiser l'offre d'habitat (typologie ?) / services / commerces. La proximité de parking est un atout.

La réflexion doit intégrer les besoins de la commune et les souhaits en terme de volumétrie et de perspectives architecturales.

Concernant le coût global de cette réserve foncière de 340 K€, l'approche de cette opération n'apparaît pas comme inconsidérée. En effet, la valorisation de terrain ne s'entend pas au m², mais par surface de plancher.

La location de la maison située rue du Bourg soulève un questionnement quant à l'effectivité de la date de résiliation du bail afin de disposer du bien courant 2025.

Gaëlle LERAUD souligne l'intérêt d'intégrer une dimension environnementale et de concilier les objectifs.

Le sujet sera réabordé ultérieurement. Rappel : achèvement de la ZAC au 31/12/2029.

POINT RENTREE SCOLAIRE

Le groupe scolaire accueille désormais :

- 8 classes de double niveau
- 187 élèves dont 5 élèves de l'ITEP

Au 29 août, le service périscolaire compte :

| | Nombre d'élèves inscrits |
|---------------------------------|--------------------------|
| Restaurant scolaire maternelle | 39 |
| Restaurant scolaire élémentaire | 87 |
| Garderie matin | 21 |
| Garderie maternelle | 19 |
| Garderie élémentaire | 21 |

Quelques modifications sont intervenues dans l'équipe pédagogique notamment avec les départs de Mmes Soyer et Nuguet-Smail.

Malgré la fermeture d'une classe maternelle, la commune a fait le choix de maintenir les 3 postes d'ATSEM.

Un nouvel équipement numérique interactif a été installé en juillet (achats de 2 nouveaux équipements sur 2024).

Un pot d'accueil de pré-rentrée aura lieu le 30 août à 11h30.

Focus sur les modifications de transports interurbains publics et/ou scolaires. M. le Maire a sollicité un rendez-vous avec TREMA.

Des changements d'horaires sont intervenus sur la ligne G, les familles ont dû s'adapter faute d'anticipation.

Un relais d'information au public sera assuré : changements d'arrêts / horaires / nouvelle navette entre les deux gares / navette est-ouest entre Saint Laurent et l'hôpital / transports à la demande à diffuser auprès des personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

OBJET : TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES 2024-2025 202408903

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'actualisation annuelle des tarifs des services périscolaires. Il soumet une projection d'augmentation de 2.5 % intégrant l'inflation de 2.3 % constatée sur les 12 derniers mois (base juillet 2023), ainsi qu'une part modérée de l'évolution significative des coûts de repas à la charge de la collectivité. Pour information, les tarifs de repas enfants du fournisseur sont en augmentation de +11.22 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les tarifs périscolaires, à compter du 1^{er} septembre 2024, ainsi :

| GARDERIE PERISCOLAIRE | 2023-2024 | 2024-2025 |
|---|------------------|------------------|
| HEURE GARDERIE MATERNELLE AVEC GOUTER - 16 h 30 - 17 h 30 | 2.99 € | 3.06 € |
| MAJORATION HEURE AVEC GOUTER, SANS RESERVATION | 1.60 € | 1.64 € |
| HEURE GARDERIE - 7 h 30 - 8 h 30 / 16 h 30 - 17 h 30 / 17 h 30 - 18 h 30 | 2.32 € | 2.38 € |
| MAJORATION HEURE SANS GOUTER, SANS RESERVATION | 1.29 € | 1.32 € |
| DEPASSEMENT D'HORAIRE - LE QUART D'HEURE | 7.21 € | 7.39 € |
| | | |
| ETUDE | 2023-2024 | 2024-2025 |
| HEURE ETUDE | 2.32 € | 2.38 € |
| MAJORATION HEURE ETUDE, SANS RESERVATION | 1.29 € | 1.32 € |
| | | |
| RESTAURANT SCOLAIRE | 2023-2024 | 2024-2025 |
| REPAS ENFANT (QF inférieur ou égal à 1000) | 1.00 € | 1.00 € |
| REPAS ENFANT (QF compris entre 1001 et 1250) | 3.50 € | 3.59 € |
| REPAS ENFANT (QF supérieur ou égal à 1251) | 4.53 € | 4.65 € |
| MAJORATION REPAS SANS RESERVATION | 2.47 € | 2.53 € |
| REPAS ADULTE | 7.62 € | 7.81 € |
| ACCUEIL SANS FOURNITURE DE REPAS | 2.47 € | 2.53 € |

Monsieur le Maire est chargé de l'application de ces tarifs.

OBJET : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LE CENTRE DE LOISIRS EDUCATIFS EN MÂCONNAIS (CLEM) POUR LES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH) DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024 AU 31 DECEMBRE 2025 - MERCREDIS ET PETITES VACANCES 202408904

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Sancé confie depuis plusieurs années la gestion et l'animation des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) du mercredi et des petites vacances à l'Association des Centres de Loisirs Educatifs en Mâconnais (CLEM).

A cet égard, une convention de prestations de service est conclue chaque année avec le CLEM.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du changement de direction de cette structure et des difficultés d'équilibre financier rencontrées par l'association, à l'origine d'une demande de revalorisation des montants des prestations de service. A l'issue de rencontres avec le CLEM, Monsieur le Maire soumet la proposition d'intervention qui présente deux changements majeurs :

- 1 convention unique pour les mercredis et les petites vacances ;
- une durée de 16 mois prenant en compte le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2024-2025 et l'année civile 2025, dans la perspective d'une contractualisation annuelle, à compter de 2026.

Les autres dispositions sont inchangées.

Monsieur le Maire rappelle que les prestations des centres de loisirs sont reconnues et appréciées par la quarantaine de familles utilisatrices. La stabilité et la qualité de l'équipe d'encadrement et de la direction est un facteur de réussite dans la gestion de cette offre de services destinée aux enfants de 3 à 12 ans, scolarisés ou habitant SANCÉ.

Il présente les projets d'augmentation de la charge financière annuelle supportée par la commune :

CENTRE LOISIRS DU MERCREDI

CENTRE LOISIRS PETITES VACANCES

| année scolaire | coût | variation (%) | année scolaire | coût | variation (%) |
|--------------------------------------|-------------|---------------|--------------------------------------|-------------|---------------|
| 2020/2021 | 23 789.20 € | | 2020/2021 | 8 632.38 € | |
| 2021/2022 | 24 196.00 € | 1.71 | 2021/2022 | 8 743.83 € | 1.29 |
| 2022/2023 | 25 406.00 € | 5.00 | 2022/2023 | 9 163.00 € | 4.79 |
| 2023/2024 | 26 954.18 € | 6.09 | 2023/2024 | 9 725.73 € | 6.14 |
| 2024/2025 (16 mois) | 39 533.00 € | 10.00 | 2024/2025 (16 mois) | 13 444.00 € | 3.67 |
| 2024/2025 coût/année scolaire | 29 649.75 € | | 2024/2025 coût/année scolaire | 10 083.00 € | |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention avec le CLEM pour les prestations de service des centres de loisirs sans hébergement :

- des mercredis pour un coût de 39 533 € (en augmentation de 10 %) sur la période du 04 septembre 2024 au 17 décembre 2025 ;
- des petites vacances pour un coût de 13 444 € (en augmentation de 3.67 %) pour les périodes suivantes :
 - ▶ automne du 21 au 25 octobre 2024 inclus, soit 5 jours
 - ▶ hiver du 24 au 28 février 2025 inclus, soit 5 jours
 - ▶ printemps du 22 avril au 25 avril 2025 inclus, soit 4 jours (lundi de Pâques)
 - ▶ automne du 20 octobre 2025 au 24 octobre 2025 soit 5 jours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ❖ APPROUVE la convention de prestations de service pour la période du 01 septembre 2024 au 31 décembre 2025 (16 mois) pour l'animation du Centre de Loisirs sans Hébergement :
 - ▶ du mercredi, du 04 septembre 2024 au 17 décembre 2025, pour un montant fixé à 39 533 € ;
 - ▶ des petites vacances aux dates précitées, pour un montant de 13 444 € ;soit un montant total de 52 977 €, pour 16 mois d'activité ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention annexée à la présente délibération et les avenants éventuels relatifs à la gestion des CLSH pour la période du 01 septembre 2024 au 31 décembre 2025 ;
- ❖ CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des Centres de Loisirs Sans Hébergement du mercredi et des petites vacances.

Monsieur le Maire précise que l'équipe du CLEM (1 directrice et 2 animateurs) est complétée par 1 agent municipal, mis à disposition.

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES : OPERATION « AXE EST-OUEST » VALIDATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DE MAITRISE OEUVRE 202408905R

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'assemblée a validé le programme 2024 d'un montant de 150 K€ HT incluant la prestation de maîtrise d'œuvre (14.4 K€ HT) le 7 mars 2024.

Depuis, le projet s'est enrichi avec des aménagements de sécurité et routiers complémentaires proposés par le maître d'œuvre. Les arbitrages retenus par la maîtrise d'ouvrage aboutissent à une réévaluation significative du programme de travaux, estimé à 300 K€ HT.

Concernant la maîtrise d'œuvre, il est rappelé que la collectivité a désigné le cabinet INGEPRO pour l'accompagner dans la conduite de cette opération. La continuité de coordination étant nécessaire, il est proposé de confier, au cabinet INGEPRO, la prestation complémentaire de maîtrise d'œuvre, estimée à 9 600 € HT.

Le coût estimatif des travaux et de la maîtrise d'œuvre se décline ainsi :

- Travaux : enveloppe de l'ordre de 300 000 € HT ;
- Maîtrise d'œuvre : 24 000 € HT.

| Voie | Nature travaux | Total HT | TVA | Total TTC |
|-----------------------------|---------------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Rue Beausoleil | Suppression tourne à gauche | 27 510.00 € | 5 502.00 € | 33 012.00 € |
| Rue du Château du Parc | Piste et bandes cyclables | 14 563.00 € | 2 912.60 € | 17 475.60 € |
| Rue de la Grange de la Dîme | Bandes cyclables, stationnement | 29 247.00 € | 5 849.40 € | 35 096.40 € |
| Rue de la Grange d'en Haut | Piste et bandes cyclables | 15 655.00 € | 3 131.00 € | 18 786.00 € |
| Route de Sennecé | Piste cyclable | 10 060.00 € | 2 012.00 € | 12 072.00 € |
| Rue du Chemin Creux | Chaucidou | 39 942.50 € | 7 988.50 € | 47 931.00 € |
| Rue des Gaudriolles | Piste cyclable | 170 662.00 € | 34 132.40 € | 204 794.40 € |
| Total | | 307 639.50 € | 61 527.90 € | 369 167.40 € |

Monsieur le Maire rappelle que la déclinaison opérationnelle du schéma des mobilités (pluriannuel) repose sur une inscription annuelle de crédits de 150 K€ HT, reconduite à chaque exercice budgétaire.

Considérant le montant du programme 2024 et la nécessité de garantir une continuité opérationnelle du chantier « AXE EST-OUEST », il est proposé de prévoir un marché de travaux en 2 tranches :

- Tranche ferme (programme approuvé le 7 mars 2024) : rue Beausoleil, rue du Château du Parc, rue de la Grange de la Dîme, rue de la Grange d'en Haut et rue du Chemin Creux ;
- Tranche optionnelle : route de Sennecé et rue des Gaudriolles
Délai maximal d'affermissement : 1 an à compter de la date de notification du marché.

Monsieur le Maire précise le calendrier prévisionnel et les délais de travaux :

| | |
|---|-------------------|
| Lancement des consultations des entreprises | Mi-Septembre 2024 |
| Réception des offres | Fin Septembre |
| Analyse des offres / négociation | Mi-October |
| Signature et notification du marché | Fin Octobre |
| Réunion de démarrage | Fin Octobre |
| Période de préparation | Novembre |
| Démarrage des travaux | Décembre |

- ▶ Tranche ferme : 5 mois dont 1 mois de préparation
- ▶ Tranche optionnelle : 3 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ❖ APPROUVE le programme de travaux de l'opération « AXE EST-OUEST » pour un montant total de 300 K€ HT ;
- ❖ DECLINE cette opération en une tranche ferme et une tranche optionnelle ;
- ❖ APPROUVE le montant complémentaire de maîtrise d'œuvre confié à INGEPRO pour un montant de 9 600 € HT ;
- ❖ AUTORISE le lancement des consultations des entreprises ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche afférente aux prestations et études préalables et à signer tout document s'y rapportant.

**OBJET : MBA FONDS DE CONCOURS VOIRIE ET ITINERAIRES CYCLABLES
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'OPERATION « AXE EST-OUEST » (SCHEMA
DIRECTEUR DES MOBILITES) 202408906**

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue de la réflexion menée par le bureau d'études Arter, en 2023, dans le cadre de l'élaboration du schéma des mobilités, des objectifs prioritaires ont été définis afin de garantir la sécurité à tous les usagers de l'espace public. Ils reposent sur 3 principes :

- la limitation du transit Est-Ouest ;
- la diminution de la vitesse des automobilistes sur le territoire ;
- la création de déplacements doux pour garantir une continuité des itinéraires et la sécurité des cyclistes.

Ces principes sont déclinés, à compter de 2024, sur l'axe « EST-OUEST » avec la modification de certains sens de circulation, la création d'itinéraires cyclables sécurisés et l'abaissement de la vitesse :

- Diminution du transit Est-Ouest, avec suppression d'un tourne à gauche au niveau de la rue Beausoleil vers la rue du Château du Parc et mise en place de sens unique dans plusieurs rues ;
- Création d'un itinéraire cyclable au niveau des rues suivantes :
 - ✓ Rue du Château du Parc
 - ✓ Rue de la Grange de la Dîme
 - ✓ Rue de la Grange d'en Haut
 - ✓ Route de Sennecé (RD 103) : assurer une continuité des déplacements doux
 - ✓ Rue du Chemin Creux
 - ✓ Rue des Gaudriolles (direction Mâcon)
- Facilitation et sécurisation des déplacements doux par la création notamment d'une zone de rencontre rue de la Grange de la Dîme (vitesse limitée à 20 km/h).

Monsieur le Maire précise le calendrier prévisionnel et les délais de travaux :

| | |
|---|-------------------|
| Lancement des consultations des entreprises | Mi-Septembre 2024 |
| Réception des offres | Fin Septembre |
| Analyse des offres / négociation | Mi-Octobre |
| Signature et notification du marché | Fin Octobre |
| Réunion de démarrage | Fin Octobre |
| Période de préparation | Novembre |
| Démarrage des travaux | Décembre |

- ▶ Tranche ferme : 5 mois dont 1 mois de préparation
- ▶ Tranche optionnelle : 3 mois

Le coût estimatif des travaux et de la maîtrise d'œuvre se décline ainsi :

- Travaux : 300 000 € HT ;
- Maîtrise d'œuvre : 24 000 € HT.

| Voie | Nature travaux | Total HT | TVA | Total TTC |
|-----------------------------|---------------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Rue Beausoleil | Suppression tourne à gauche | 27 510.00 € | 5 502.00 € | 33 012.00 € |
| Rue du Château du Parc | Piste et bandes cyclables | 14 563.00 € | 2 912.60 € | 17 475.60 € |
| Rue de la Grange de la Dîme | Bandes cyclables, stationnement | 29 247.00 € | 5 849.40 € | 35 096.40 € |
| Rue de la Grange d'en Haut | Piste et bandes cyclables | 15 655.00 € | 3 131.00 € | 18 786.00 € |
| Rue du Chemin Creux | Chaucidou | 39 942.50 € | 7 988.50 € | 47 931.00 € |
| Route de Sennecé (RD103) | Piste cyclable | 10 060.00 € | 2 012.00 € | 12 072.00 € |
| Rue des Gaudriolles | Piste cyclable | 170 662.00 € | 34 132.40 € | 204 794.40 € |
| Total | | 307 639.50 € | 61 527.90 € | 369 167.40 € |

Considérant le caractère structurant de ces travaux et leur éligibilité au dispositif des fonds de concours 2020-2026, Monsieur le Maire propose de solliciter Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) pour accompagner financièrement cette opération par la mobilisation des fonds de concours « voirie » et « itinéraires cyclables », dans les conditions ci-après :

FONDS DE CONCOURS VOIRIE

Assiette subventionnable

| Voie | Nature travaux | Total HT | TVA | Total TTC |
|-----------------------------|--|---------------------|--------------------|---------------------|
| Rue Beausoleil | Suppression tourne à gauche | 27 510.00 € | 5 502.00 € | 33 012.00 € |
| Rue de la Grange de la Dîme | Création de zone 20 km/h, stationnements | 29 247.00 € | 5 849.40 € | 35 096.40 € |
| Rue des Gaudriolles | Installation et préparation de chantier | 6 620.00 € | 1 324.00 € | 7 944.00 € |
| | Travaux préparatoires | 13 735.00 € | 2 747.00 € | 16 482.00 € |
| | Terrassement | 9 140.00 € | 1 828.00 € | 10 968.00 € |
| | Réseaux d'eaux pluviales | 8 877.00 € | 1 775.40 € | 10 652.40 € |
| | Voirie | 90 230.00 € | 18 046.00 € | 108 276.00 € |
| | Recolement | 1 900.00 € | 380.00 € | 2 280.00 € |
| Total | | 187 259.00 € | 37 451.80 € | 224 710.80 € |

Plan de financement volet voirie

| | Dépense subventionnable | 187 259.00 € | |
|-------------------------|--------------------------------------|--------------|--------|
| MBA | Solde enveloppe FDC voirie 2020-2026 | 76 495.21 € | 40.85% |
| Autofinancement commune | | 110 763.79 € | 59.15% |

FONDS DE CONCOURS ITINERAIRES CYCLABLES

Estimation des travaux volet itinéraires cyclables

| Voie | Nature travaux | Total HT | TVA | Total TTC |
|----------------------------|------------------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Rue du Château du Parc | Bande cyclable | 14 563.00 € | 2 912.60 € | 17 475.60 € |
| Rue de la Grange d'en Haut | Bande cyclable | 15 655.00 € | 3 131.00 € | 18 786.00 € |
| Rue du Chemin Creux | Chaucidou et bande cyclable | 39 942.50 € | 7 988.50 € | 47 931.00 € |
| Route de Sennecé (RD 103) | Piste cyclable | 10 060.00 € | 2 012.00 € | 12 072.00 € |
| Rue des Gaudriolles | Aménagements paysagers et mobilier | 31 730.00 € | 6 346.00 € | 38 076.00 € |
| | Signalisation | 8 430.00 € | 1 686.00 € | 10 116.00 € |
| Total | | 120 380.50 € | 24 076.10 € | 144 456.60 € |

Assiette subventionnable

| Voie | Nature travaux | Longueur ml | Montant par ml | Total HT |
|----------------------------|-------------------------------|-------------|----------------|--------------------|
| Rue du Château du Parc | Bande cyclable | 188 | 20 € | 3 760.00 € |
| Rue de la Grange d'en Haut | Bande cyclable | 110 | 20 € | 2 200.00 € |
| Rue du Chemin Creux | Chaucidou et bande cyclable | 142 | 20 € | 2 840.00 € |
| Rue des Gaudriolles | Piste cyclable birectionnelle | 542 | 50 € | 27 100.00 € |
| Total | | | | 35 900.00 € |

Plan de financement volet itinéraires cyclables

| | Dépense subventionnable | 120 380.50 € | |
|-------------------------|---|--------------|---------|
| MBA | Enveloppe FDC itinéraires cyclables 2020-2026 | 35 900.00 € | 29.82 % |
| Autofinancement commune | | 84 480.50 € | 70.18 % |

Monsieur le Maire propose de solliciter, auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération, un soutien financier à hauteur :

- du solde disponible sur l'enveloppe dédiée aux fonds de concours « voirie » 2020-2026, soit une subvention estimée à 76 495.21 € ;
- d'une enveloppe de 35 900 € au titre du fonds de concours « itinéraires cyclables » 2020-2026.

Il est précisé que la commune de SANCÉ prendra à sa charge le coût restant. Les crédits nécessaires sont et seront prévus au budget 2024 et suivants.

Les travaux de bande cyclable Route de Sennecé (RD 103) pourraient faire l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage MBA/Commune de SANCÉ au titre des itinéraires cyclables structurants et bénéficier ainsi d'une prise en charge exhaustive de ces travaux, incluant par ailleurs une quote-part de la maîtrise d'œuvre de cet aménagement. Ce point sera soumis à une prochaine réunion de Conseil municipal.

Monsieur le Maire expose le plan de financement de l'opération « axe est-ouest » Programme 2024 :

| Financier | Programme | Dépense Éligible (HT) | Fonds de concours sollicité | Subvention allouée | Montant HT à la charge de la commune |
|-------------------------------|-------------------------------------|---|-----------------------------|--------------------|--------------------------------------|
| MBA | FDC VOIRIE 2020-2026 | 187 259.00 € | 76 495.21 € 40.85 % | | 110 763.79 € 59.15 % |
| MBA | FDC ITINERAIRES CYCLABLES 2020-2026 | 110 320.50 € (hors route de Sennecé / RD103) | 35 900.00 € | | 74 420.50 € |
| DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE | AAP 2024 | 26 000 € (plafond) | | 5 200 € | 69 220.50 € |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ❖ APPROUVE le projet présenté ;
- ❖ SOLLICITE l'attribution du fonds de concours « voirie » 2020-2026 pour le montant du solde disponible, soit 76 495.21 € ;
- ❖ SOLLICITE l'attribution du fonds de concours « itinéraires cyclables » 2020-2026 pour le montant de 35 900 € ;
- ❖ DEMANDE l'autorisation de Mâconnais Beaujolais Agglomération d'engager sans délai les travaux et les dépenses nécessaires, sans préjuger de la décision attributive de subvention ;
- ❖ CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération et de signer toute convention de versement dans le cadre des attributions des fonds de concours « voirie » et « itinéraires cyclables » 2020-2026.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET 2024 202408907

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'établissement du budget primitif, des crédits ont été votés au chapitre 67 afin de permettre notamment la prise en charge de titres annulés sur exercices antérieurs (article 673). Dans le cas présent, une annulation partielle de titres émis sur 2023 doit être réalisée sur cet article, dans les conditions suivantes :

| Tiers | Motif | Montant |
|--------------|---|-------------------|
| ORANGE | Régularisation assiette RODP 2023 (délibérations n°202306813 du 26 juin 2023 et n°202403868 du 7 mars 2024) | 642.38 € |
| NO LIMIT | Régularisation TLPE 2023 (arrêt d'activité suite à sinistre) | 435.80 € |
| TOTAL | | 1 078.18 € |

Or, les crédits votés au chapitre 67 s'élèvent à 700 €. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à une décision modificative de 700 € afin de permettre la régularisation de ces écritures comptables et de prévoir une marge nécessaire sur ce chapitre budgétaire. Cette opération se traduit ainsi :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-6232 : Fêtes et cérémonies | 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 0,00 € | 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 67 : Charges spécifiques | 0,00 € | 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 700,00 € | 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Général | | 0,00 € | | 0,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ❖ DECIDE décide d'apporter les modifications précitées au Budget Primitif 2024 ;
- ❖ DIT que l'équilibre budgétaire est préservé.

OBJET : SUPPRESSION DU POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE A TEMPS COMPLET AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024 202408908

Monsieur le Maire cède la parole à Françoise BAJARD, 1^{ère} adjointe en charge des ressources humaines. Elle rappelle au Conseil Municipal la création d'un poste de Bibliothécaire à temps complet au 1^{er} juillet 2024 actée par délibération n° 202405890 du 13 mai dernier. Elle informe que cette décision, suivie de la nomination de l'agent sur ce grade, doit entraîner la suppression du poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ❖ FERME, à compter du 1^{er} septembre 2024, un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- ❖ PRECISE que cette fermeture de poste fera l'objet d'une actualisation des effectifs.

Françoise BAJARD indique la réussite de Kévin MARTINS à son concours interne d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE TRANSPORT POUR EXPERTISE MEDICALE 202408909

Monsieur le Maire cède la parole à Françoise BAJARD, 1^{ère} adjointe en charge des ressources humaines. Elle informe le Conseil Municipal que la programmation d'une expertise médicale d'un agent a nécessité un accompagnement par les services administratifs (agent non mobile). Elle précise que les frais de déplacement (péage et frais kilométriques) supportés par Céline PERROT s'élèvent à 51.72 €. Françoise BAJARD propose à l'assemblée de se prononcer sur la prise en charge de ces frais relevant d'un déplacement à caractère professionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ❖ APPROUVE le remboursement à Céline PERROT de la somme de 51.72 € sur justificatifs ;
- ❖ CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : CESSION DE LA PARCELLE AB n° 218 202408910

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de futurs acheteurs d'une parcelle de terrain sur la commune ont fait part de leur souhait d'acquérir également, au lieu-dit « les Grandes Belouses », la parcelle cadastrée AB n° 218, d'une superficie de 559 m², appartenant à la commune de SANCÉ. Après étude, il est proposé de céder cette parcelle sans intérêt particulier pour la commune, au prix de 2 000 €, en prévoyant toutefois une servitude pour l'accès à la parcelle cadastrée AB n° 125. Il est précisé que la totalité des frais seront supportés par les acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ❖ DECIDE de vendre au prix de 2 000 € la parcelle cadastrée AB n° 218 aux conjoints BERTHELON ;
- ❖ DIT que les frais notariés et de géomètre seront supportés par les acquéreurs ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente.

OBJET : AMENAGEMENT PAYSAGER ESPLANADE MAIRIE 202408911

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réflexion a été engagée pour l'aménagement paysager de l'esplanade de la mairie. La commune a sollicité l'entreprise l'Orangerie pour proposer des préconisations d'aménagement ainsi qu'une palette végétale variée, durable et adaptée au fil des saisons. Le projet, d'un coût de 12 694 € TTC, présenté à l'assemblée, inclut par ailleurs un suivi de plantations sur 2 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ❖ APPROUVE le projet présenté par l'Orangerie pour un montant total de 12 694 € TTC ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

► **Projet d'implantation d'une antenne-relais des réseaux de téléphonie mobile**

Un projet d'implantation d'une antenne-relais mutualisée, au lieu-dit Les Petites Belouses, a été déposé en mairie par les opérateurs Bouygues-Telecom et SFR dans le double objectif d'améliorer la couverture du territoire (notamment du secteur autoroutier) et de maintenir un bon niveau de débit.

Consulté par ces opérateurs, le Conseil Municipal lors de la séance du 8 avril 2024, a refusé la construction d'une antenne-relais de 30 mètres de hauteur sur le domaine public. Dès lors, les opérateurs ont recherché une implantation sur un terrain privé.

Dans le cadre de l'accord avec des propriétaires privés, un dossier d'information a été transmis en mairie. Le délai réglementaire d'information a débuté le 26 août 2024. Le dossier d'information complet du projet d'implantation a fait l'objet d'une large information au public : affichage sur panneaux, article dans le Sancé & Vous, dossier téléchargeable sur le site Internet et consultable en mairie, aux horaires d'ouverture habituels du secrétariat. Au terme d'un mois, (durée éventuellement modifiable), les opérateurs pourront déposer une déclaration préalable de travaux auprès de la mairie.

Cette information suscite des réactions d'opposition fondées sur les risques possiblement encourus par l'émission des ondes, la hauteur de l'antenne et la visibilité accrue du fait de l'emplacement choisi. Le Maire rappelle que la commune n'a pas à se prononcer en matière d'exposition des personnes aux champs électromagnétiques, celle-ci relève de l'agence nationale des fréquences (ANFR).

A l'issue des échanges, la position exprimée par la commune est défavorable. Cependant, le Maire souligne que l'autorisation n'est conditionnée qu'à la conformité au plan local d'urbanisme (PLU).

- **Organisation du forum** : reconduction des modalités d'organisation.
- **Communication générale** :

Monsieur le Maire donne la parole à Françoise BAJARD afin de présenter les éléments issus du Comité de pilotage du 26 août dernier.

Objectifs

- Rendre compte d'impératifs techniques survenus durant l'été qui obligent à accélérer la refonte du site internet ;
- Présenter les enjeux de la refonte du site internet et le prestataire chargé du projet ;
- Faire des choix stratégiques et éditoriaux

Elle expose que 2 impératifs techniques obligent à faire de la refonte du site Internet une priorité :

- Lumiplan développe l'application mobile et la borne interactive à partir de flux RSS provenant du site internet. Il faut donc avoir un site mis à jour avec des adresses URL (adresses des pages) fixes.
- Une mise à jour de Wordpress (outil actuel) a entraîné un conflit avec le thème utilisé, créant des bugs et des failles de sécurité.

Afin de répondre à l'urgence de la situation, un contrat a été passé durant l'été avec Utopia consulting, un prestataire qualitatif qui répond aux objectifs de refonte de site internet (coût de développement 2 972 € HT + forfait annuel hébergement/maintenance 984 € HT par an - 2 années offertes).

Décisions

- Choix d'un site internet vitrine, à destination de la population sancéenne mais aussi de l'extérieur.
- Stratégie de communication basée sur la RSE (valeurs associées).
- Page d'accueil avec vidéo pour le lancement du site (renouvelée voire usage de photos à moyen terme).
- Présence éventuelle d'un slogan en page d'accueil (brainstorming nécessaire).
- Choix d'arborescence du site en 4 rubriques principales + des accès directs (définis à partir des contenus les plus consultés actuellement et des demandes les plus fréquentes reçues par le secrétariat de mairie).
- Report d'une possible carte interactive (à définir plus tard avec le niveau de représentations des différents éléments (services, entreprises, commerces...) + nécessité de remettre à jour le plan de la commune).
- Validation d'un nouveau plan de communication prenant en compte les nouveaux supports et les spécificités de chacun dans une logique de complémentarité.
- La possibilité de signalements offerte par l'application doit s'accompagner d'un cadre de fonctionnement : choix des catégories, réponses apportées en termes de contenus et de délais, etc...

Prochaine réunion : présentation de la maquette du site Internet.

L'objectif est de lancer le nouveau site Internet courant novembre 2024, suivi du lancement de l'application mobile et de la borne interactive en janvier 2025 avec une présentation lors des vœux de la municipalité.

▶ **Aménagement mairie**

Le mobilier a été livré début septembre.

L'inauguration est fixée au 12 octobre (en matinée pour les officiels / ouverture au public l'après-midi pour les habitants).

▶ **Marché**

Gaëlle LERAUD fait part du souhait du maraîcher de maintenir sa présence sur le marché tous les vendredis du mois d'août. Satisfait de son activité, il a sollicité une autorisation sur le mois de septembre (accord).

Attente de transmission d'un bilan de l'expérimentation du marché.

▶ **Organisation des Conseils municipaux**

Décision collégiale de maintenir les réunions le jeudi soir.

▶ **Modification de plannings d'occupation des salles municipales :**

Françoise BAJARD informe que dans le cadre de différents événements accueillis sur la commune (Congrès des Sapeurs-Pompiers du lundi 23 au dimanche 29 septembre (semaine n° 39) / accueil du Conseil Départemental de Saône-et-Loire le mercredi 2 octobre (semaine n°40)), la commune a procédé à des adaptations exceptionnelles de mises à disposition de salles afin de garantir la poursuite des activités de chaque association.

Certaines activités ont été déplacées au sein de la salle des fêtes ou dans d'autres bâtiments communaux. Les associations concernées ont été informées, une communication sera assurée lors du forum.

▶ **Calendrier**

- Assemblée générale Chorale « Si l'on Chantait » : 6 septembre à 20h
- Assemblée générale Association des Champs fleuris 7 septembre à 15h
- Passage de la Colonne de la Libération : 4 septembre en début d'après-midi sur la RD 906 en direction de Chalon (mise à disposition de moyens techniques et humains pour assurer la gestion des axes de circulation).
- Offre de nouvelle activité de sophrologie/méditation/relaxation les mercredis de 18h à 19h15 à la salle de la Prairie (création d'association en cours).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

| LISTE DES MEMBRES | |
|--|--------------------------------------|
| Monsieur Gilles JONDET, Maire | Présent |
| Madame Françoise BAJARD, 1 ^{ère} Adjointe | Présente |
| Monsieur Joël MORNAY, 2 ^{ème} Adjoint | Présent |
| Madame Valérie PIGUET, 3 ^{ème} Adjointe | Présente |
| Monsieur Stéphane DROUOT, 4 ^{ème} Adjoint | Présent |
| Monsieur Thierry POTHIER, Conseiller délégué | Présent |
| Madame Christiane ROGIC, Conseillère | Présente |
| Monsieur Alain MICHON, Conseiller | Pouvoir donné à Mme Valérie PIGUET |
| Madame Fabienne PELLAT, Conseillère | Pouvoir donné à Mme Françoise BAJARD |
| Madame Sylvie GUERIN, Conseillère | Présente |

| | |
|--|--|
| Madame Marie-Agnès DESBROSSES, Conseillère | Présente |
| Monsieur Philippe GAGET, Conseiller | Pouvoir donné à Mme Marie-Agnès DESBROSSES |
| Madame Lucie DE CASTRO, Conseillère | Excusée |
| Madame Nathalie DEVIDAL, Conseillère | Pouvoir donné à Mme Christiane ROGIC |
| Monsieur Thierry SOLIMEO, Conseiller | Présent |
| Monsieur Alexandre SERIO, Conseiller | Présent |
| Monsieur Mathieu CONSTANT, Conseiller | Présent |
| Monsieur Thibaut CHOUGNY, Conseiller | Pouvoir donné à Mme Gaëlle LERAUD |
| Madame Gaëlle LERAUD, Conseillère | Présente |